

**DÉPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA
DIGITALISATION ET DES SPORTS**SERVICE DES FORMATIONS POSTOBLIGATOIRES
ET DE L'ORIENTATIONOFFICE CANTONAL DE L'ORIENTATION SCOLAIRE
ET PROFESSIONNELLE

PRESTATIONS PAYANTES

Information importante

Valable dès le 1^{er} août 2014

Les personnes suivies par un des organismes cité ci-dessous doivent s'adresser à leur référent(e) pour bénéficier d'une prestation inscrite dans le cadre de conventions existant avec l'OCOSP (**prestations non payantes pour le bénéficiaire**).

- Office régionaux de placement (ORP)
- Services sociaux et Office de l'aide sociale (ODAS)
- Office de l'Assurance invalidité (OAI)
- Service de probation
- Office de l'insertion des jeunes de – de 35 ans (OFIJ)
- Fondation Borel à Dombresson
- Les Billodes
- Service de la cohésion multiculturelle (COSM)
- Service des migrations (SMIG)

-
1. Les prestations d'orientation assurées par l'OCOSP sont **gratuites jusqu'à 4 entretiens** pour toute personne domiciliée ou travaillant dans le canton de Neuchâtel et non suivie dans le cadre d'une convention.
 2. Dès le 5^e entretien, les prestations sont **payantes** pour les adultes dès 25 ans révolus.
 3. Le tarif fixé est de CHF 150.- de l'heure (facturation mensuelle) *(Tarif fixé par le Règlement d'application de la loi sur l'orientation scolaire et professionnelle RLOSP)*
 4. Un entretien manqué sans en avoir préalablement informé l'OCOSP sera facturé au tarif de CHF 75.-

La direction de l'OCOSP